

Infos sur la numérotation des voies

Petit historique :

C'est Napoléon 1^{er} qui ordonna la toute première numérotation pour les rues de Paris par son décret du 04 février 1805. Cette numérotation arrivera jusqu'à Villard-sur-Doron en ce mois de juillet 2012 !!!

Pourquoi :

Les avantages sont évidents;

Pour la bonne distribution du courrier ou des livraisons, mais surtout pour les **services d'urgence** une localisation précise, rapide et efficace est devenue nécessaire.

Comment :

Cette localisation se fait par l'attribution d'un nom de voie pour l'accès à une habitation et d'un numéro dans cette voie.

La méthode adoptée pour la numérotation, basée sur le système métrique, définit un lieu avec précision.

Le numéro attribué à chacune des habitations correspond à la distance qui la sépare de l'origine de la voie.

On considère que le début de la voie est celui qui est le plus proche de la Mairie (en valeur métrique).

Le côté droit est numéroté pair, le gauche impair. Cette méthode permet d'intercaler sans difficulté un nouveau numéro pour une nouvelle construction, évitant ainsi les « N° bis ou ter » à risque d'erreur...

Quand ?

La Société France Emaillerie, à qui nous avons confié le travail commencera par la pause des noms de rue et continuera par la pause des numéros, tout ceci pendant le mois de juillet.

Nous profitons de ce courrier pour demander aux personnes qui n'ont pas encore donné leur accord pour la pause des plaques de nom de rue, d'avoir l'amabilité de le faire au plus vite. D'avance merci.

Pour la pause des numéros, vous serez contacté(e)s par France Emaillerie qui vous demandera de repérer le point où vous souhaitez fixer votre numéro : boîte aux lettres, poteau indicateur, etc..). En cas d'absence, ayez l'amabilité de transmettre cette information en Mairie.

Au moment de la pause des numéros, France Emaillerie vous remettra un document qui vous indiquera votre nouvelle adresse et à qui la signaler.

Des cartes prévues à cet effet vous seront transmises prochainement.

Et ensuite ?

Vous aurez jusqu'à juillet 2013 pour avertir vos divers correspondants de votre modification d'adresse.

Cordialement,

Le Maire et ses conseillers.